



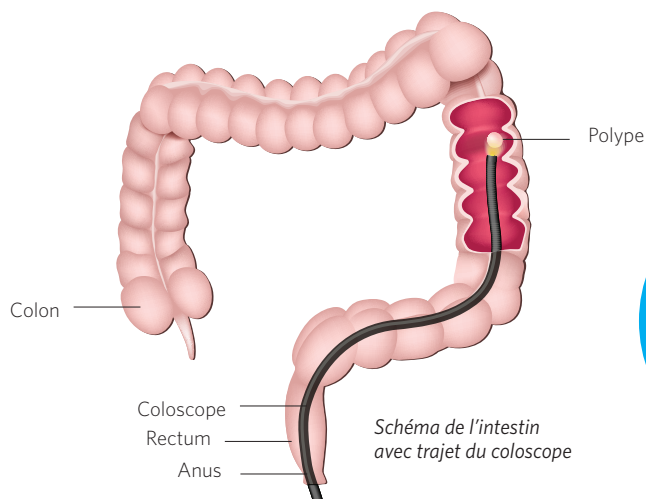
Le cancer
colorectal est
le 2^e cancer le
plus fréquent au
Luxembourg

INFORMATIONS CONCERNANT LA COLOSCOPIE

Préparez vous à l'examen !

Votre médecin vous a conseillé de faire une coloscopie, que vous allez passer prochainement. Afin que vous soyez clairement informé(e) du déroulement de cet acte médical, nous vous demandons de lire attentivement ce document d'information. Votre médecin est à votre disposition pour vous apporter toute autre précision complémentaire.

QU'EST-CE QU'UNE COLOSCOPIE ?



**Un polype
bénin peut
dégénérer
en cancer**

Une coloscopie consiste à observer l'intérieur de votre gros intestin à l'aide d'un tube souple équipé d'une vidéo-caméra appelé endoscope ou coloscope. Le but de l'examen est de détecter et d'enlever dans la même séance des polypes : petites excroissances de la paroi du côlon qui peuvent évoluer avec le temps et donner naissance à un cancer colorectal.

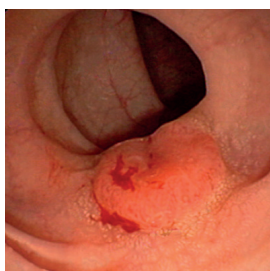


Image d'un cancer colorectal



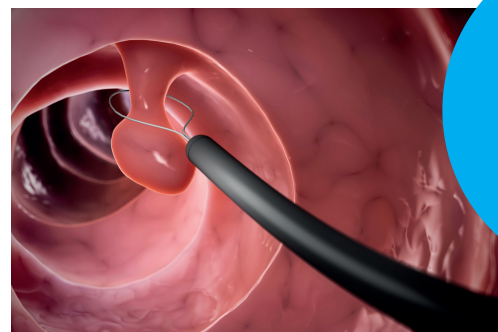
Image d'un polype

Photos : Dr. Joseph Weber

Il est impératif que votre intestin soit vide et aussi propre que possible afin de détecter des polypes dont la taille peut être de l'ordre de quelques millimètres. La réussite de l'examen dépend donc d'une bonne préparation de vos intestins.

POURQUOI CHOISIR LA COLOSCOPIE ?

C'est actuellement l'examen de référence pour dépister les anomalies du côlon. En particulier, elle permet de détecter des polypes avant qu'ils ne saignent (lésions bénignes pouvant devenir cancéreuses). Enlever les polypes, afin d'éviter qu'ils ne se transforment en tumeur, permet de réduire notablement l'apparition de cancers du côlon. S'il s'avère nécessaire, le médecin pourra faire une biopsie (prélèvement d'un morceau de polype ou d'une lésion qui sera analysé en laboratoire) ou enlever directement les polypes.



Ablation de polype

**Un cancer
colorectal
débutant
ne donne pas
toujours des
symptômes**

Même si l'examen est complet, de petites lésions peuvent passer inaperçues.

Par ailleurs, la résection de polypes ne prévient pas l'apparition ultérieure de nouveaux polypes. Des coloscopies de contrôle sont donc nécessaires.

**La coloscopie
permet de
détecter la
majeure partie
des cancers du
côlon !**



OÙ FAIRE LA COLOSCOPIE ET PAR QUI ?

Votre médecin de confiance vous a remis une liste des centres agréés par le Ministère de la Santé pour participer au Programme de dépistage du cancer colorectal.

Dans chaque centre agréé, des médecins spécialistes en gastro-entérologie ou en médecine interne sont agréés par le Ministère de la Santé pour réaliser les coloscopies dans le cadre du programme de dépistage du cancer colorectal.

Etre agréé veut dire respecter des critères de qualité et de sécurité pour la réalisation d'une coloscopie. Les critères d'agrément des centres et des médecins sont disponibles sur www.plancancer.lu et www.sante.lu

Vous êtes libre de faire votre coloscopie dans le centre agréé et par le médecin agréé de votre choix. Si vous avez déjà eu des coloscopies avant de participer au programme de dépistage **chez un médecin agréé**, il vous est possible, si vous le désirez, de faire votre coloscopie de dépistage chez ce même médecin.

Par contre, si ce médecin n'est pas agréé dans le cadre du programme de dépistage, il vous est demandé de choisir un autre médecin dans la liste des médecins agréés. En cas de question, contactez le Centre de coordination.

En cas de question, contactez le Centre de coordination au 247-85641

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR LA COLOSCOPIE ?

Dès que vous avez choisi le centre agréé et le médecin agréé, prenez rendez-vous **en précisant qu'il s'agit d'une coloscopie dans le cadre du dépistage du cancer colorectal**.

Si vous faites une coloscopie suite à un résultat anormal de votre test de recherche de sang dans les selles, précisez-le à la personne qui vous donnera le rendez-vous, afin que votre coloscopie puisse se faire si possible dans les 30 jours.

Ayez à côté de vous lorsque vous prenez le rendez-vous de coloscopie, votre carte d'immatriculation à la sécurité sociale afin de pouvoir donner vos coordonnées exactes (nom, prénom, matricule de sécurité sociale).

Le centre agréé ou le médecin agréé vous enverra ou vous remettra un carton de rendez-vous précisant la date et l'heure, ainsi qu'une ordonnance pour aller chercher en pharmacie le produit de préparation intestinale. Il vous enverra aussi les consignes à respecter pour boire cette préparation.

QUELS PAPIERS DEVREZ-VOUS AMENER LORS DE VOTRE RENDEZ-VOUS ?

- 1 La prescription de coloscopie signée par votre médecin
- 2 Votre carte d'immatriculation à la sécurité sociale
- 3 Votre formulaire de consentement que vous aurez lu et signé

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA COLOSCOPIE

Si vous prenez des médicaments comme des anticoagulants (Clexane®, Sintrom®, Plavix®,...), de l'aspirine ou des anti-inflammatoires (Diclofénac®, Celebrex®, Arcoxia®,...), de l'insuline, veuillez en discuter avec votre médecin au moins deux semaines avant votre rendez-vous de coloscopie, afin qu'il adapte si nécessaire votre traitement en fonction de votre état de santé, avant l'examen.

❗ **N'oubliez pas de signaler à votre médecin tous les médicaments que vous prenez, si vous souffrez d'allergies, si vous avez une maladie, en particulier une maladie cardiaque, des yeux ou une insuffisance rénale, un diabète traité par insuline.**

COMMENT BIEN SE PRÉPARER POUR LA COLOSCOPIE ?

Pour la qualité et la sécurité de l'examen, il est indispensable que votre côlon soit parfaitement propre.

Afin d'éliminer les résidus présents dans l'intestin, il est nécessaire de suivre un régime alimentaire pendant 3 jours avant l'examen et de boire une préparation liquide qui vous sera prescrite par le médecin qui fera votre coloscopie et que vous vous procurerez en pharmacie.



Il faut suivre un régime alimentaire pendant 3 jours avant l'examen

EN PRATIQUE

1 Le régime alimentaire pauvre en résidus à suivre 3 jours avant l'examen.

Ne plus manger de nourriture contenant des fibres, des céréales ou des graines et pépins. En effet durant l'examen, les graines aspirées avec le liquide de lavage restant dans votre intestin risquent de boucher le canal d'aspiration de l'endoscope, obligeant le médecin à interrompre la coloscopie.

Aliments défendus : les fruits et légumes (ni crus, ni cuits) et particulièrement ceux qui contiennent des pépins comme les kiwis, les tomates, les raisins, le concombre, etc. De même, évitez les aliments qui contiennent des graines comme le muesli, le pain complet ou des confitures contenant des graines.

Aliments autorisés : les viandes blanches et poissons, œufs, le pain blanc, les pâtes, le riz blanc, les pommes de terre ainsi que les produits laitiers comme le lait, fromage, yaourt nature.

2 Le régime alimentaire le jour avant l'examen

Le jour avant la coloscopie, vous devez prendre un repas léger le midi (sans produits céréaliers) : bouillon clair, pain blanc avec fromage blanc nature ou confitures en gelée ou miel, riz blanc, nouilles, yaourt nature, pudding sans céréales.

Boire uniquement : café, thé, eau non gazeuse et éviter les jus de fruits avec pulpe.

Si **vosre coloscopie a lieu le lendemain matin**, vous ne prendrez pas de repas la veille au soir.

Si **vosre coloscopie a lieu le lendemain après-midi**, vous pouvez prendre un repas léger la veille au soir (sans produits céréaliers) : bouillon clair, pain blanc avec fromage blanc nature ou confitures en gelée ou miel, riz blanc, pâtes, yaourt nature, pudding sans céréales.

3 La préparation de votre côlon par le lavage intestinal

Le lavage de votre côlon pour préparer votre intestin se fait avec **une préparation à boire** appelée Macrogol qui est un polyéthylène glycol. C'est un laxatif au goût salé en raison des électrolytes (sels) qu'il contient. Les électrolytes servent à éviter de perdre du sodium ou du potassium ou de l'eau lors de la préparation intestinale. Ces sels n'ont pas d'effet notable sur votre tension artérielle. Si vous souffrez d'une insuffisance cardiaque ou rénale décompensée ou si vous êtes allergique à un des composants, il faut le signaler au médecin qui fera votre coloscopie qui vous proposera le liquide de préparation intestinale adapté à votre situation.

La préparation contenant la molécule active (« macrogol ») existe sous plusieurs spécialités pharmaceutiques : Klean Prep®, Moviprep®, Colofort®, Endofalk®.

Le médecin qui fera votre coloscopie choisira parmi ces produits. Ce sont généralement des sachets à dissoudre dans de l'eau **non gazeuse**. Il vous remettra, avec l'ordonnance pour acheter le produit en pharmacie, les consignes à suivre pour préparer et boire le produit

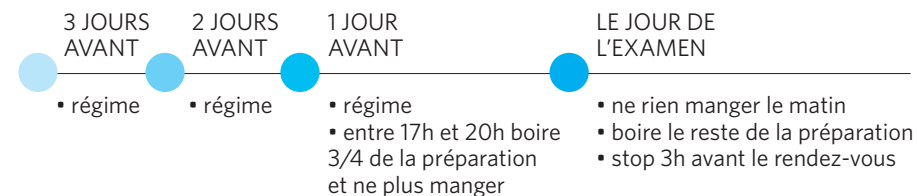
Avant de préparer le liquide de préparation, lisez la notice d'utilisation, les contre-indications et les effets secondaires. Si une contre-indication vous concerne, téléphonez à votre médecin ou au médecin que vous avez choisi pour faire votre coloscopie, afin de lui demander conseil.

Consignes à respecter : La prise du liquide de préparation varie suivant que l'examen est programmé au courant de la matinée ou de l'après-midi.

- Dès que vous commencez à boire la préparation, il ne faut plus manger.
- Demandez conseil à votre médecin pour la prise de vos médicaments: généralement, il ne faut pas prendre vos comprimés juste avant de commencer à boire la préparation car ils passeront rapidement le tube digestif et ne seront pas résorbés. Ils seraient alors inefficaces. Il est généralement conseillé de les prendre au moins 2 heures avant de commencer à boire la préparation ou 2 heures après avoir terminé le dernier litre.

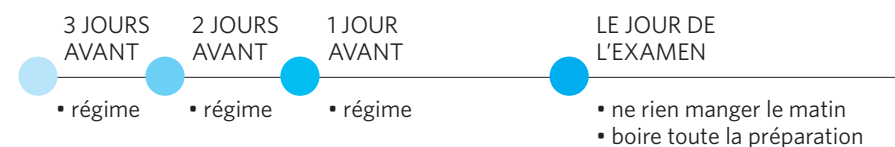


A. SI VOTRE COLOSCOPIE EST RÉALISÉE LE MATIN = prise fractionnée de la préparation



- **La veille de l'examen commencez vers 17.00 heures** à boire la préparation si possible entre 17 et 20 heures (environ $\frac{3}{4}$ de la préparation totale). Généralement, le passage des selles débute après 1 à 2 heures et prend 4 à 5 heures en fonction de la durée d'ingestion du produit. Restez donc à proximité d'une toilette. En commençant à boire vers 17 heures **la préparation sera terminée vers 22 heures**. Vous pouvez démarrer la préparation plus tard mais au risque de passer une soirée et une première partie de la nuit perturbée.
- Le matin de l'examen buvez le reste de la préparation (environ $\frac{1}{4}$ de la préparation totale) et terminez le 3 heures avant le rendez-vous fixé pour l'examen. Ainsi, les restes de selles de la nuit seront éliminés avant votre coloscopie.

B. SI VOTRE COLOSCOPIE EST RÉALISÉE DANS L'APRÈS-MIDI = prise non fractionnée de la préparation



Commencez à boire la préparation à partir de 8 heures le jour de votre examen. Dissolvez chaque sachet dans un litre d'eau non gazeuse et **buvez la préparation** si possible jusqu'à 12 heures. Généralement le passage des selles débute après 1 à 2 heures et prend 4 à 5 heures en fonction de la durée d'ingestion du produit. Restez à proximité d'une toilette.

4 Quelques conseils pratiques pour améliorer la tolérance de la prise

- La préparation est plus agréable à boire si elle est **froide**. Préparez-la à l'avance en la mettant au réfrigérateur.
- Si le goût salé vanillé vous dérange vous pouvez l'agrémenter par un **sirop** (p.ex menthe, grenadine, citron, etc).
- Vous pouvez masquer le goût en suçant un **bonbon** avec une forte saveur.
- Si vous avez la sensation de nausée, **fractionnez** d'avantage l'intervalle de la prise.
- Afin d'éviter une irritation de la peau autour de l'anus par le passage répété de selles liquides, protégez la peau avec une **crème**.
- En cas de problèmes de tolérance avec la préparation, contactez le centre où vous allez réaliser la coloscopie, pour prendre conseil. Si le problème persiste et que vous n'arrivez pas à suivre la préparation correctement, veuillez prendre contact avec le médecin que vous avez choisi pour effectuer votre coloscopie pour discuter d'une alternative du mode de préparation.

5 En cas de préparation insuffisante de votre intestin

S'il reste des matières fécales dans votre intestin, le médecin ne pourra pas examiner correctement la paroi de votre intestin et ne pourra pas voir si des polypes sont à enlever. Il décidera alors d'arrêter votre coloscopie et vous proposera de revenir à une autre date en ayant fait une préparation complète.

En suivant le régime alimentaire et en réalisant le lavage de votre intestin, votre coloscopie sera réalisable dans les meilleures conditions.

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

Durant l'examen vous serez couché(e) sur un côté ou sur le dos. L'endoscope (appareil souple muni d'une caméra) est introduit par l'anus.

La coloscopie dure environ 20 minutes. Pour améliorer la tolérance et faciliter l'examen, un calmant pourra être administré. Pendant l'examen, du gaz CO2 est insufflé pour déplier la paroi du côlon afin de mieux la voir.

Après l'examen, l'air retenu dans le côlon peut occasionner des ballonnements de façon transitoire. En cas de douleurs après votre retour à domicile, veuillez rapidement contacter le service d'endoscopie au numéro de téléphone qui vous sera remis. En dehors des heures d'ouverture, contactez le service des urgences de l'hôpital de garde.

Si vous souhaitez faire l'examen sous sédation profonde ou anesthésie générale, une consultation spécialisée préalable auprès d'un médecin anesthésiste est requise. Signalez-le lors de la prise de votre rendez-vous.

La coloscopie dure environ 20 minutes



SURVEILLANCE POST-COLOSCOPIE

Si vous n'avez pas eu de sédation pour faire votre coloscopie, vous pourrez repartir juste après votre examen et vous pourrez travailler.

Si vous avez eu une sédation ou une anesthésie générale, après l'examen, vous séjournerez en salle de surveillance, en général pendant 1 à 3 heures avant de pouvoir repartir. Une surveillance plus longue peut être nécessaire en cas de polypectomie (ablation de polype). La durée de la surveillance est fixée par le médecin.

En cas d'administration de calmants, d'une sédation profonde ou d'une anesthésie générale, vous n'êtes pas à même de prendre le volant. Il vous sera demandé d'être accompagné(e) pour rentrer à domicile.



Les complications de la coloscopie sont rares.

RISQUES ET COMPLICATIONS DE LA COLOSCOPIE

Tout acte médical, même conduit dans des conditions de compétence et de sécurité conformes aux données actuelles de la science et de la réglementation en vigueur, comporte un risque de complication.

Les complications de la coloscopie sont rares.

- La perforation de l'intestin, une complication grave de la coloscopie, est très rare et nécessite généralement une intervention chirurgicale d'urgence.
- L'hémorragie grave est exceptionnelle et peut survenir après une polypectomie. Elle peut être favorisée par une tendance hémorragique ou la prise de médicaments anticoagulants. Une intervention endoscopique ou chirurgicale et/ou des transfusions peuvent être nécessaires.
- D'autres complications sont possibles mais restent exceptionnelles, telles que des troubles cardio-vasculaires ou respiratoires, une infection. Les risques infectieux sont en principe réduits à néant avec les procédures de désinfection actuelles après chaque utilisation de l'endoscope et par l'utilisation de matériel à usage unique pour enlever les polypes ou les lésions cancéreuses.

Ces complications surviennent normalement dans les suites immédiates de la coloscopie, mais peuvent parfois apparaître les jours suivants.

En cas d'apparition de saignements, de douleurs abdominales, de fièvre ou d'autres symptômes anormaux, même dans les jours qui suivent l'examen, veuillez reprendre contact avec le médecin qui a réalisé votre coloscopie dans les meilleurs délais ou présentez-vous au service des urgences de l'hôpital.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Pour garantir votre sécurité, l'établissement hospitalier et le médecin que vous avez choisis pour réaliser votre coloscopie respectent des normes strictes d'hygiène et de sécurité, notamment pour le nettoyage et la désinfection du coloscope. Ils s'engagent à utiliser du matériel à usage unique pour l'ablation des polypes ou des lésions cancéreuses.

CONSENTEMENT

Avant de réaliser votre coloscopie, il vous sera demandé de signer un consentement éclairé que vous remettrez au médecin que vous avez choisi pour faire votre coloscopie. Par cette signature, vous reconnaissez que vous avez bien reçu les informations sur la coloscopie, que vous avez pu poser des questions à votre médecin et que vous avez bien compris les avantages et risques de cet examen.

PARTICIPATION AUX FRAIS

Votre participation financière à la réalisation de la coloscopie comprendra :

- Le paiement chez le pharmacien d'une partie du montant pour le produit de préparation intestinale (60%), l'autre partie étant payée par votre caisse d'assurance maladie,
- Si vous faites la coloscopie sans sédation, le médecin vous fera payer l'examen et vous serez remboursé(e) par votre caisse d'assurance maladie. Si votre coloscopie se déroule avec une sédation profonde ou une anesthésie générale, le médecin peut pratiquer le tiers payant. L'hôpital vous demandera une participation aux frais.



En cas de question, contactez le Centre de coordination au 247-85641

LE PROGRAMME DE DÉPISTAGE

Objectifs

- 1 réduire la mortalité par cancer colorectal,
- 2 détecter précocement le cancer colorectal afin de pouvoir donner des traitements moins lourds pour les patients,
- 3 prévenir les cancers en enlevant les polypes.

Gouvernance

Le Ministère de la Santé est l'autorité publique responsable de la mise en œuvre du programme de dépistage du cancer colorectal, de son évaluation à posteriori, et du traitement des données à caractère personnel. Ce programme est organisé en partenariat avec la Caisse Nationale de Santé.

En pratique, le programme de dépistage sera géré et mis en œuvre par un Centre de coordination des programmes de dépistage des cancers, rattaché à la Direction de la Santé du Ministère de la Santé.

Données personnelles

Vos données personnelles et médicales relatives à votre coloscopie, y compris le résultat de l'examen seront transmises par le médecin ayant fait votre coloscopie et par le laboratoire ayant fait l'analyse des prélèvements, à votre médecin de confiance, ainsi qu'au médecin responsable du programme de dépistage du cancer colorectal pour garantir le suivi de votre dépistage. Ces données seront ensuite pseudonymisées et traitées dans des conditions respectueuses de leur confidentialité afin de pouvoir évaluer l'efficacité globale du programme de dépistage et la comparaison avec le registre national du cancer.

Si vous avez passé une coloscopie entre deux intervalles de dépistage, la Caisse Nationale de Santé fournira au médecin responsable du programme de dépistage certaines données relatives à cet examen (date, lieu, médecin ayant prescrit la coloscopie et médecin ayant réalisé la coloscopie). Ces données permettront d'adapter la fréquence de votre dépistage.

En conformité avec la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous conservez vos droits d'accès, de rectification de vos données et d'opposition au traitement de vos données. Il vous suffit pour cela d'adresser votre demande au Centre de coordination des programmes de dépistage des cancers.

Si vous avez encore des questions à poser au médecin qui fera votre coloscopie, notez les ci-après :

Brochure d'information sur la coloscopie
Programme de dépistage organisé du cancer colorectal

Editeur : Ministère de la Santé, Direction de la santé,
Centre de coordination des programmes de dépistage des cancers

Auteurs : Dr. Claire Dillenbourg, Marie-Lise Lair, Karin Heckters

2016 - ISBN 978-99959-41-21-5

"JE PARTICIPE AU PROGRAMME DE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL"



Si vous avez des questions sur ce programme de dépistage, vous pouvez :

- Contacter le **Centre de coordination des programmes de dépistage des cancers**
Ministère de la Santé, Direction de la santé
Villa Louvigny, Allée Marconi
L-2120 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-85641
E-mail : colorectal@ms.etat.lu

- Consulter les sites suivants :
www.plancancer.lu
www.sante.lu